

## LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Octobre 2017

Le Conseil municipal :

- **A sollicité** l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2018 des parcelles 15, 34, 32, 33 et le report du passage en coupe pour les parcelles 12 et 38a ; **a décidé** la vente en bloc et sur pied par l'ONF des parcelles 32 et 33 (Bois d'œuvre, petit bois, chêne et frêne) et la vente sur pied des arbres de futaies affouagères par les soins de l'ONF et la délivrance du taillis, houpriers, petites futaies et futaies de qualité chauffage des parcelles 15 et 34 (délais d'abattage : 15/04/2019 et de vidange : 15/10/2019),
- **A fixé** les tarifs au stère des produits d'affouages suivants :
  - parcelles « 5 partie » et « 7 partie » = 5,00 € HT / stère,
  - parcelle « 29 » (houpriers) = 4,50 € HT / stère,
- **A approuvé** le projet de révision n°1 des statuts de la Communauté de Communes Auxonne Pontailier (CAP Val de Saône), suite à la fusion des Communautés de Communes Auxonne Val de Saône et Pontailier sur Saône, conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017,
- **A approuvé** un projet de création d'une aire de jeux pour enfants (tranche d'âge 2-8 ans), sur un espace dédié de la place du Meix de la Cure, d'un montant estimatif de 12 954,00 € HT, soit 15 544,80 € TTC et **a sollicité** une subvention auprès de l'Etat de 4 534 € (35 % de la dépense) dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), programme 2018,
- **A approuvé** le principe de création d'un plateau multisports derrière la cour d'école en 2018 ; le projet sera approuvé et les subventions seront sollicitées lors d'un prochain Conseil municipal,
- **A demandé** le classement des voies suivantes dans la voirie communale :
  - Rue Fouffrans, soit une longueur de 245 mètres,
  - Rue du Meix de la Cure, soit une longueur de 271 mètres,
  - Place du Meix de la Cure, soit 2 193 m<sup>2</sup>**et a approuvé** la mise à jour du tableau de classement des voiries communales, fixant désormais la longueur de voies communales à 2 881mètres et la surface des places publiques à 2 193 m<sup>2</sup>,
- **A approuvé** la décision modificative n° 2, sur le Budget principal 2017, d'un montant équilibré de 300 € (subvention et réduction des dépenses imprévues)
- **A alloué** une subvention au Foyer Rural de Soirans, d'un montant de 300,00 €, pour le financement de petits travaux de confort dans la salle de la Verpillière et à la Bibliothèque,
- **A rectifié** l'affectation du résultat 2016 du budget annexe « Le Meix de la Cure » et a approuvé la décision modificative correspondante (n° 3), équilibrée en dépenses et en recettes à 18 547 €
- **A décidé**, compte tenu de l'achèvement des opérations de lotissement, de supprimer le Budget annexe « Le Meix de la Cure », au 31 décembre 2017 et **a approuvé** le transfert des résultats dans le Budget principal de la Commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- **A décidé** d'accorder l'indemnité de conseil aux receveurs municipaux qui se sont succédés à la Trésorerie d'Auxonne (Percepteurs)
- **A décidé** le reversement des indemnités pour élections (présidentielle et législatives), versées par l'Etat à la secrétaire de Mairie,
- **A donné** son accord de principe à Orvitis pour réaliser un réaménagement de sa dette